



12 janvier 2023

(23-0340)

Page: 1/2

Comité de l'agriculture

Original: anglais

NOTIFICATION

La communication ci-après, datée du 6 octobre 2022, est distribuée à la demande de la délégation des Seychelles. La notification concerne les engagements en matière de soutien interne (**tableau DS:1** et tableaux explicatifs pertinents) pour l'**année civile 2018**.

Tableau DS:1

SOUTIEN INTERNE: SEYCHELLES

PÉRIODE CONSIDÉRÉE: ANNÉE CIVILE 2018

Mesure globale du soutien totale courante

Niveau d'engagement concernant la MGS totale	Monnaie	MGS totale courante
(d'après la section I de la Partie IV de la Liste)	(d'après la section I de la Partie IV de la Liste)	(d'après les tableaux explicatifs ci joints)
1	2	3
		0

Tableau explicatif DS:1

SOUTIEN INTERNE: SEYCHELLES

PÉRIODE CONSIDÉRÉE: ANNÉE CIVILE 2018

Mesures exemptées de l'engagement de réduction – "Catégorie verte"

Type de mesure	Désignation et description de la mesure eu égard aux critères énoncés à l'Annexe 2	Valeur monétaire de la mesure (millions de SCR)	Sources des données	Note
1	2	3	4	
2. Services de caractère général				
2 a) Recherche	Dépenses budgétaires pour assurer le fonctionnement des instituts et agences de recherche agricole.	12,65	Département de l'agriculture, budget de l'Office de l'agriculture des Seychelles (SAA) et de l'Agence nationale de la biosécurité	(1)
	Sous-total:	12,65		
2 b) Lutte contre les parasites et les maladies	Dépenses budgétaires pour la préservation des végétaux et la protection de la santé des animaux (par exemple, systèmes d'alerte en cas d'épidémie, surveillance, prévention et éradication des parasites et des maladies), contrôle aux frontières et dans l'ensemble des régions, et élaboration des instruments juridiques pertinents.	11,17	Département de l'agriculture, budget de l'Office de l'agriculture des Seychelles (SAA) et de l'Agence nationale de la biosécurité	(2)
	Sous-total:	11,17		
2 c) Services de formation	Dépenses budgétaires pour établir, maintenir et développer des instituts et centres de formation agricole.	94,50	Département de l'agriculture, budget de l'Office de l'agriculture des Seychelles (SAA) et de l'Agence nationale de la biosécurité	(3)
	Sous-total:	94,5		

Type de mesure	Désignation et description de la mesure eu égard aux critères énoncés à l'Annexe 2	Valeur monétaire de la mesure (millions de SCR)	Sources des données	Note
1	2	3	4	
2 d) Services de vulgarisation et de consultation	Dépenses budgétaires pour établir et maintenir un réseau national fournissant des services de vulgarisation et de consultation agricoles, au niveau central et au niveau des districts, et projets financés sur le budget national ou local pour mettre au point des variétés végétales et des races animales dans le cadre de programmes nationaux:- Services de vulgarisation	6,61	Département de l'agriculture, budget de l'Office de l'agriculture des Seychelles (SAA) et de l'Agence nationale de la biosécurité	(4)
	Sous-total:	6,61		
2 g) Services d'infrastructure	Dépenses budgétaires pour construire et améliorer les systèmes d'irrigation et développer d'autres infrastructures.	16,24	Département de l'agriculture, budget de l'Office de l'agriculture des Seychelles (SAA) et de l'Agence nationale de la biosécurité	(5)
	Sous-total:	16,24		
	Sous-total des services de caractère général	141,17		
Total général "Catégorie verte"		141,17		

Notes:

- (1) Le gouvernement des Seychelles accorde des crédits à l'Office de l'agriculture des Seychelles (SAA), qui les verse à son tour à ses sous-unités, la Section de la recherche horticole et de l'évaluation ainsi que l'Unité de la préservation des végétaux, qui mènent toutes deux des activités de recherche.
- (2) Cette mesure est prise par le SAA par l'intermédiaire des unités chargées de la préservation des végétaux et de la protection des animaux.
- (3) Les services de formation sont fournis par le Centre de formation agricole et horticole des Seychelles, qui relève du Ministère de l'éducation.
- (4) Cette mesure est prise par l'intermédiaire du SAA, dont l'une des unités est exclusivement chargée des services de vulgarisation et de consultation.
- (5) Cette mesure est prise par le SAA à partir du budget que lui accordent les pouvoirs publics en versant les crédits prévus pour la section de la planification.

Tableau explicatif DS:2

SOUTIEN INTERNE: SEYCHELLES

PÉRIODE CONSIDÉRÉE: ANNÉE CIVILE 2018

Mesures exemptées de l'engagement de réduction – Traitement spécial et différencié – "Programmes de développement"

Type de mesure	Désignation et description de la mesure eu égard aux critères énoncés à l'article 6:2	Valeur monétaire de la mesure (millions de SCR)	Sources des données	Note
1	2	3	4	
a) Subventions à l'investissement généralement disponibles pour l'agriculture	Prêts à l'investissement à un taux d'intérêt préférentiel de 2,5%	2,37	Département de l'agriculture	(1)
	Location de terres à un taux préférentiel de 0,32 SCR/m ²	118	Département de l'agriculture	(2)
	Sous-total:	120,37		
Total général programmes de développement		120,37		

Notes:

- (1) Prêt octroyé par le Département de l'agriculture, versé par l'intermédiaire de la Banque de développement des Seychelles à un taux préférentiel de 2,5%. Les chiffres fournis représentent le manque à gagner résultant de l'application du taux préférentiel plutôt que du taux commercial en vigueur de 11,5%.
- (2) Soutien accordé sous forme d'un taux préférentiel de 0,32 SCR/m² pour la location de terres destinées à des activités agricoles. Les chiffres fournis correspondent au manque à gagner découlant de l'application du taux préférentiel plutôt que du taux commercial de 30,00 SCR/m².

Tableau explicatif DS:4

SOUTIEN INTERNE: SEYCHELLES

PÉRIODE CONSIDÉRÉE: ANNÉE CIVILE 2018

Calcul de la mesure globale du soutien totale courante

Désignation des produits initiaux (y compris MGS autre que par produit)	MGS par produit (d'après les tableaux explicatifs DS:5 à DS:7) (millions de SCR)	Mesure équivalente du soutien par produit (d'après le tableau explicatif DS:8) (millions de SCR)	Total (2+3) (millions de SCR)	Valeur de la production (millions de SCR)	Soutien en % de la valeur de la production	MGS totale courante (millions de SCR)	Note
1	2	3				4	
Bétail	1,48		1,48	93,62	1,58%	0 (<i>de minimis</i>)	
MGS autre que par produit (d'après le tableau explicatif DS:9)							
TOTAL						0	

Tableau explicatif DS:7

SOUTIEN INTERNE: SEYCHELLES

PÉRIODE CONSIDÉRÉE: ANNÉE CIVILE 2018

Mesures globales du soutien par produit: Autre soutien par produit et MGS totale par produit

Désignation des produits initiaux	Année considérée			Types de mesures	Autres dépenses budgétaires par produit (millions de SCR)	Autre soutien par produit (avec détail des calculs) (millions de SCR)	Redevances/prélèvements connexes	Total autre soutien par produit (4+5 6) (millions de SCR)	Soutien des prix du marché (tableau explicatif ST DS:5) (millions de SCR)	Versements directs non exemptés (tableau explicatif ST DS:6) (millions de SCR)	MGS totale (7+8+9) (millions de SCR)	Sources des données	Note
	Type	Du	Au										
1	2			3	4	5	6	7	8	9	10	11	
Bétail	Année civile	01/01/2018	31/12/2018	Soutien accordé à l'abattoir	1,48			1,48					
Total bétail								1,48			1,48		